
Commission parlementaires

Commission des transports et de l'environnement

Consultation générale

Projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 14 septembre 2004 dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 août 2004. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. De plus, vous êtes invités à transmettre, par courriel, le fichier électronique de votre mémoire dès qu'il sera disponible. Toutefois, cela ne vous dispense pas de l'obligation de transmettre les exemplaires en format papier. Enfin, si vous désirez que votre mémoire soit transmis à la Tribune de la presse, vous devez en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M^e François Arsenault, secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 ; télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : cte@assnat.qc.ca